

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC THERÈSE-DE BLAINVILLE
VILLE DE BOIS-DES-FILION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 7206 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
7200, AFIN D'AJOUTER DANS LA GRILLE
DES SPÉCIFICATIONS H-14 LA
DISPOSITION PARTICULIÈRE DE PROJET
INTÉGRÉ**

- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Bois-des-Filion est régie par la *Loi sur les cités et villes* et soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion a adopté le règlement de zonage portant le numéro 7200, entré en vigueur le 17 mars 2018;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage 7200 afin d'ajouter dans la grille des spécifications H-14 la disposition particulière de projet intégré;
- CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du projet de règlement a été fait lors de la séance du conseil tenue le 14 janvier 2020 et que l'avis de motion a été dûment donné à cette même séance ;
- CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 10 mars 2020, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE, LE PRÉSENT RÈGLEMENT NUMÉRO 7206 DE LA VILLE DE BOIS-DES-FILION ORDONNE CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2** La grille des normes de zonage, intégrée au règlement par l'article 2.1.2, intitulé « Grille des spécifications », est modifiée comme suit:
- a) À la colonne identifiant la classe d'usages « *habitation unifamiliale* » dans la zone H-14, par l'ajout d'une disposition particulière, soit un projet intégré;
 - b) À la colonne identifiant la classe d'usages « *habitation bifamiliale* » dans la zone H-14, par l'ajout d'une disposition particulière, soit un projet intégré;

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**GILLES BLANCHETTE
MAIRE**

**SYLVAIN ROLLAND
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER PAR INTERIM**

CERTIFICAT ATTESTANT LA DATE DE CHACUNE DES APPROBATIONS REQUISES

Présentation du règlement:	Le 14 janvier 2020 (2020-01-050)
Avis de motion :	Le 14 janvier 2020 (2020-01-050)
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement :	Le 11 février 2020 (2020-02-090)
Avis public – assemblée consultation :	Le 12 février 2020
Date de l'assemblée :	Le 10 mars 2020 (2020-03-101)
Adoption du 2 ^e projet de règlement :	Le 14 avril 2020 (2020-04-172))
Avis public – Demandes de participation à Un référendum :	Le 21 mai 2020
Date de réception des demandes :	Au plus tard le 5 juin 2020
Adoption du règlement :	Le 9 juin 2020 (2020-06-250)
Transmission à la MRC:	Le 11 juin 2020
Approbation MRC :	Le 17 juin 2020 (2020-06-97)
Entrée en vigueur :	Le 14 juillet 2020

**GILLES BLANCHETTE
MAIRE**

**SYLVAIN ROLLAND
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER PAR INTERIM**